



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

du Registre des délibérations du Conseil municipal

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	38	10	1

SEANCE du vendredi 23 octobre 2015

OBJET : 00-6 - PROJET URBAIN ESPACE JULES GREC - ANTHEA - PROGRAMME DE L'OPERATION D'AMENAGEMENT ET DES DIFFERENTES ETAPES PREALABLES A SA REALISATION - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vendredi 23 octobre 2015 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 16/10/15, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOU, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Marc FOSSOUD, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, Mme Sophie NASICA, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, Mme Agnès GAILLOT, M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, Mme Cécile DUMAS

Procurations

M. Patrick DULBECCO à M. Serge AMAR
M. Audouin RAMBAUD à M. Jean LEONETTI
M. André-Luc SEITHER à M. Jacques GENTE
M. Michel GASTALDI à M. Alain CHAUSSARD
Mme Marguerite BLAZY à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN
M. Jacques BARTOLETTI à M. Eric PAUGET
M. Bernard DELIQUAIRE à M. Eric DUPLAY
M. Mickael URBANI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP
M. Marc GERIOS à M. Tanguy CORNEC
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

Absents : Mme Rachel DESBORDES

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

3145/15

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 30 OCT. 2015

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 6 NOV. 2015

Pour le Maire,



A. CLAVERIE
Directeur

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) : URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN

Depuis 2010, avec la réalisation récente de la salle de spectacle « Anthéa », le secteur autour de celle-ci, dit « Jules Grec – Anthéa », fait l'objet d'une réflexion urbaine.

C'est pourquoi, ce périmètre est un des « secteurs de mise à l'étude » instaurés comme servitude urbaine pour l'opération d'aménagement au titre de l'article L. 123-2-9 du Code de l'Urbanisme dans le Plan Local d'Urbanisme, approuvé le 13 mai 2011.

Par délibération du 31 janvier 2014, la Commune d'Antibes a décidé de confier la réalisation des études pré-opérationnelles pour la requalification de cet espace à la Société Publique Locale « Antipolis Avenir », par le biais d'une convention de mandat.

Au regard de la forte potentialité de ce quartier composé de logements de petits collectifs, d'équipements sportifs et culturels, le choix a été de s'orienter vers la réalisation d'un quartier apaisé.

Celui-ci sera composé autour d'espace libre et de liaisons vertes paysagères, de logements pour actifs et étudiants et recevra également le nouveau conservatoire de musique. Ce quartier se développera en plusieurs phases à plus ou moins long terme. La première phase envisagée consiste à réaliser le conservatoire de musique et à créer de nouveaux logements pour les actifs ainsi que pour les étudiants.

Ainsi, ce projet d'intérêt général vise à une densification du tissu urbain afin de contribuer à la production de logements sociaux, conformément à la loi SRU, et au PLH Communautaire, et permet la réalisation d'un équipement public à vocation culturelle.

Plus précisément, le programme envisagé à long terme va permettre :

- la création d'environ 600 logements au total, dont 200 logements sociaux, et 80 logements étudiants, représentant environ 41 000 m² de Surface de Plancher ;
- la réalisation du nouveau Conservatoire Municipal de Musique d'environ 4 000 m² de Surface De Plancher ;
- l'aménagement des voiries et réseaux divers ainsi que des trames vertes permettant de rejoindre la route de Nice par des modes de déplacement doux.

Afin de réaliser ce programme, la Commune doit procéder par étapes :

1 - confier une concession d'aménagement, au titre de l'article L. 300-4 du Code de l'urbanisme, afin qu'elle effectue l'ensemble des tâches de conduite et de gestion de l'opération ;

2 – modifier le règlement du Plan Local d'Urbanisme, nécessaire à la réalisation de cette opération d'aménagement afin de régler ce périmètre inscrit actuellement en « secteur de mise à l'étude » au titre de l'article L. 123.2.9 du Code de l'urbanisme.

Conformément aux articles L. 123-14 et L.300-6 du Code de l'urbanisme, l'adaptation des documents d'urbanisme peut être réalisée par le biais d'une « Déclaration de Projet », notamment, eu égard à l'intérêt général de ce projet ;

3 – réaliser la procédure de désaffectation et déclassement, après enquête publique, des parcelles communales faisant partie actuellement du domaine public communal. Celles-ci devront, au moment de leurs cessions à la SPL Antipolis Avenir, être impérativement incorporées dans le domaine privé de la Commune ;

4 – vendre les terrains de la Commune formant les phases 1 et 2 de la présente opération d'aménagement à la SPL Antipolis Avenir.

00-6 - PROJET URBAIN ESPACE JULES GREC - ANTHEA - PROGRAMME DE L'OPERATION D'AMENAGEMENT ET DES DIFFERENTES ETAPES PREALABLES A SA REALISATION - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commission(s) : URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions : M. CORNEC, Mme CHEVALIER, M. TIVOLI, M. GERIOS, M. LO FARO)

- **DECLARE** avoir pris connaissance du programme global prévisionnel de construction à édifier à l'intérieur du périmètre, d'environ 45 000 m² de surface de plancher,

- **APPROUVE** les différentes étapes préalables et notamment des différentes procédures à mener.

Accusé réception Sous-préfecture
identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM N.00-6 - PROJET URBAIN ESPACE JULES GREC - ANTHEA - PROGRAMME DE L'OPERATION D'AMENAGEMENT ET DES DIFFERENTES ETAPES PREALABLES A SA REALISATION - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL -

Date de transmission de l'acte : 06/11/2015

Date de réception de l'accusé de réception : 06/11/2015

Numéro de l'acte : DCM3145-15 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20151023-DCM3145-15-DE

Date de décision : 23/10/2015

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.5. Autres actes de gestion du domaine public